



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 2 avril 2019

– 17^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- Sont aussi présents :**
- M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC)
 - MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles (SRM)
Pascal Rivard, directeur adjoint au SRM
 - Mme Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
 - M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe

Observateurs : Mmes Mélanie Robinson, conseillère au Bureau de la présidence
Imane Allam, comité de parents
MM. Fabien Gagnon, coordonnateur au SRM
Éric Fleury, analyste au SRM
M^e Sylvie Gallant, avocate au SRM
Mmes Solange Lemire, conseillère (SGPDC)
Marie Christine Hébert, directrice adjointe (SGPDC)
MM. Michel Mayrand, représentant syndical (SPPMEM)
Rémi Gaulin, représentant syndical (SPPMEM)

Le commissaire Kenneth George arrive au point 9 (A-31-3661).

Une pause a lieu de 15 h 35 à 15 h 45.

Un huis clos est décrété de 15 h 46 à 17 h 03 pour l'étude du point A-29-1920 (Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – congédiement).

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous. Elle invite la nouvelle directrice adjointe au Service du secrétariat général, Mme Anne Roy, à se présenter aux membres du comité exécutif.

Mme Harel Bourdon annonce ensuite que le dossier A-29-1920 (Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – congédiement) sera traité en huis clos en présence des personnes concernées.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

A-31-3707 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit
– imperméabilisation des fondations et réhabilitation des
conduites – appel d'offres 25-2627P – attribution d'un contrat

A-33-1348 Service des ressources matérielles – centre administratif et Annexe – location et installation d’unités de ventilation, chauffage et climatisation (mai 2019 au 30 avril 2020) – attribution de contrats de gré à gré (motif 4 de l’article 13 de la LCOP)

– ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

- a) Travaux à l’école Félix-Leclerc
- b) Réponse suite aux représentations de la commissaire Imane Allam
- c) Plan sur les fontaines d’eau

– retirer les articles suivants :

A-11-138 Services pédagogiques – projet de politique des arts et de la culture – version pour consultation

A-31-3697 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé - remplacement des contrôles pneumatiques (phase 2) – appel d’offres 25-2622P – attribution d’un contrat

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Travaux à l’école Félix-Leclerc
 - b) Réponse suite aux représentations de la commissaire Imane Allam
 - c) Plan sur les fontaines d’eau
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d’engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air

d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :

3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

e) Immeubles excédentaires

f) Offre alimentaire

g) Suivi des projets

Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

6- Rubrique des commissaires représentants du comité de parents

- 7- A-29-1920 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – congédiement
- 8- A-29-1921 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019
- 9- A-31-3661 Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – avis de qualification 24-499P – deuxième qualification
- 10- A-31-3670 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénieurs mécanique et électricité pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Le Plateau, Marie-Favery et Centre Sainte-Croix
- 11- A-31-3679 Service des ressources financières – école Bedford – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2611P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-3680 Service des ressources financières – école Saint-Ambroise, annexe – rénovation complète de l'enveloppe – phase I – appel d'offres 25-2609P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-3681 Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – rénovation des blocs sanitaires et rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2612P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-3683 Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – réfection de la toiture et maçonnerie des parapets – appel d'offres 25-2614P – attribution d'un contrat

- 15- A-31-3686 Service des ressources financières – école Jean-Baptiste-Meilleur – rénovation de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2616P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3689 Service des ressources financières – école Marie-Anne – réfection de l’entrée principale et de la marquise – appel d’offres 25-2618P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3693-A Service des ressources financières – fourniture sur demande des agendas scolaires – appel d’offres 27-594P – demande d’autorisation
- 18- A-31-3699 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – réfection des escaliers extérieurs (phase 3) – appel d’offres 25-2623P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3707 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – imperméabilisation des fondations et réhabilitation des conduites – appel d’offres 25-2627P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3711 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture spécialisée et de matériaux dérivés – appel d’offres 27-577P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3713 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bois massif et autres matériaux d’ébénisterie (panneaux) – appel d’offres 27-553P – exercice de la première option de renouvellement
- 22- A-31-3736 Service des ressources financières – services de disposition des biens excédentaires – demande d’autorisation de signer une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
- 23- A-31-3737 Service des ressources financières – services spécialisés à taux horaires pour entrepreneurs en électricité – appel d’offres 15-283P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3740 Service des ressources financières – conclusion d’un contrat de services juridiques pour la préparation d’un contrat d’usufruit en faveur de la Commission scolaire de Montréal – contrat de gré à gré 24-564D – demande d’autorisation
- 25- A-31-3742 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l’entretien de tours d’eau – appel d’offres 15-258P – première option de renouvellement d’une année

- 26- A-33-1348 Service des ressources matérielles – centre administratif et Annexe – location et installation d’unités de ventilation, chauffage et climatisation (mai 2019 au 30 avril 2020) – attribution de contrats de gré à gré (motif 4 de l’article 13 de la LCOP)
- 27- A-33-1351 Service des ressources matérielles – école Robert-Gravel – honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet de remplacement des boîtes de ventilation
- 28- A-34-3185 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 29- A-34-3186 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 30- A-34-3187 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 31- A-34-3188 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 32- A-34-3189 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 33- A-34-3190 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 34- A-34-3191 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 35- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1
- 36- Information :
- a) A-33-1331 Service des ressources matérielles – informations générales relatives aux différents types de revêtements de sol disponibles pour les cours d’école
- b) A-33-1346 Service des ressources matérielles – école Garneau et Centre Lartigue – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la cour et la réhabilitation des sols
- c) INF-806 Résolution du conseil d’établissement de l’école Laurier au sujet de l’ajout d’une classe de 3^e cycle
- 37- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 mars 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Affaires nouvelles :

- a) Travaux à l'école Félix-Leclerc

Faisant suite à ses déclarations publiées dans le journal La Presse en lien à propos des travaux en cours à l'école Félix-Leclerc, le commissaire Ben Valkenburg présente ses excuses aux membres du comité.

Il déclare ne pas avoir eu l'intention d'émettre publiquement des commentaires sur ce dossier et regrette que ceux-ci aient été mal interprétés. Il propose de se retirer de toute discussion future portant sur ce dossier en séance du comité exécutif.

Mme Harel Bourdon prend acte des excuses de M. Valkenburg et profite de l'occasion pour rappeler le devoir de réserve qui incombe à tous les commissaires lorsqu'ils sont invités à commenter publiquement des dossiers judiciairisés.

- b) Réponse suite aux représentations de la commissaire Imane Allam

Mme Mastromonaco déclare se dissocier entièrement des propos émis récemment par sa collègue, la commissaire Imane Allam, et qui, à son avis, tendent à discréditer le travail de tous les administrateurs et des membres du comité exécutif en matière de gestion des contrats. Elle déplore que de tels propos fassent ombrage à la réputation de la CSDM en laissant planer un doute sur l'intégrité de ces personnes. Elle demande à ce que de tels propos cessent immédiatement.

c) Plan sur les fontaines d'eau

Les membres du comité demandent la production d'un plan d'action sur les fontaines d'eau qui viserait à favoriser l'accessibilité à l'eau pour les élèves afin qu'ils puissent y remplir leur bouteille d'eau personnelle. Les membres du comité demandent que le Service des ressources matérielles réfléchisse aussi à des mesures transitoires visant à permettre cette accessibilité à l'eau à court terme sans devoir modifier substantiellement les réseaux de plomberie.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

- M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, amorce la discussion en indiquant que la journée institutionnelle du 5 avril sera dédiée, pour plusieurs établissements, au parachèvement des projets éducatifs.
- Étant donné l'accompagnement et le soutien offerts aux établissements tout au long du processus, les services pédagogiques sont confiants que les projets éducatifs leur seront transmis à temps. Dès lors, une analyse de la cohérence de chaque projet éducatif avec le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sera réalisée par les Services pédagogiques.

b) Budget 2018-2019 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- À ce point, une note de service intitulée incidences financières des décisions – tableau et annexes est déposée au comité exécutif.
- Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, informe le comité exécutif que les règles budgétaires nécessaires à l'élaboration du budget 2019-2020 n'ont toujours pas été transmises à la commission scolaire par le gouvernement. De ce fait, les efforts des équipes seront concentrés à la production des plans de l'effectif.

c) Qualité de l'air

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil

Mme Harel Bourdon informe le comité exécutif de la réception d'une lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en lien avec les nouveaux ratios 2019-2020. Globalement, le scénario tel que présenté à la prévision 1 tend à se concrétiser en vue de la prochaine déclaration de la population scolaire.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

- À ce point, un tableau présentant l'avancement des projets d'ajouts d'espace et les réhabilitations majeures est déposé au comité exécutif.
- e) Immeubles excédentaires
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- f) Offre alimentaire
- Mme Mastro Monaco fait état des efforts déployés par les services alimentaires afin de compenser les effets des nouveaux indices de défavorisation. Par ailleurs, suite à la présentation du cadre financier, elle dresse la liste des projets qui pourraient voir le jour dans le cas où un surplus budgétaire se dégagerait lors de la prochaine année scolaire, à savoir : la remise en fonction de certaines salles de laverie, l'achat de vaisselle et de chauffe-vaisselle, la fourniture de collations pour les élèves du secondaire durant la période des examens, le déploiement de projets pilotes pour l'achat de vaisselle compostable et l'élaboration de nouvelles recettes.
- g) Suivi des projets
- À ce point, un tableau présentant l'avancement des projets institutionnels est déposé au comité exécutif.

Mme Painchaud fait le point sur l'état d'avancement du projet d'implantation des solutions administratives Mozaik et l'élaboration du dossier d'opportunité au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Étant donné le moratoire imposé au projet, il s'avère que la CSDM devra peut-être réaliser du développement informatique temporaire pour pallier la désuétude des systèmes informatiques et pour éviter la production de papier massive dans le cadre de la délocalisation du centre administratif.

6. Rubrique des commissaires représentants du comité de parents

Mme Mélisandre Shanks, représentante du comité de parents aborde les sujets suivants :

- a) Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements

Au nom du comité de parents, la commissaire Mélisandre Shanks demande qu'une certaine priorisation soit mise en place en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires des parents qui ont l'obligation de s'impliquer dans les écoles proposant un projet ou volet alternatif.

b) Les indices de défavorisation

Étant donné le peu d'information qui émane du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au sujet des nouveaux indices de défavorisation, Mme Shanks fait part du souhait du comité de parents que la commission scolaire adopte une approche des plus transparentes sur cette question qui préoccupe grandement les milieux.

7. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – congédiement

Document déposé : Rapport A-29-1920 en date du 27 mars 2019
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les mesures disciplinaires dont a fait l'objet la personne concernée en lien notamment avec des manquements aux responsabilités et à l'éthique professionnelle ainsi qu'à son devoir de loyauté, de l'insubordination, de la négligence au niveau de son rendement de travail et des comportements irrespectueux;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) estime avoir offert toute l'aide nécessaire à la personne concernée;

CONSIDÉRANT l'ancienneté de moins d'une année de la personne concernée;

CONSIDÉRANT les difficultés persistantes de la personne concernée à fournir une prestation de travail répondant aux attentes en lien avec son rôle à titre de chargé de projet;

CONSIDÉRANT que la personne concernée n'a pas su remplir de manière adéquate et professionnelle les fonctions dévolues à un chargé de projet;

CONSIDÉRANT que le lien de confiance est définitivement rompu;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° d'AUTORISER le congédiement de la personne concernée dont le matricule est 112 794 902 de son poste de chargé de projet à la CSDM et de fermer son dossier d'employé pour tous les corps d'emploi à la CSDM à compter du 2 avril 2019;

3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à la personne concernée dont le matricule est 112 794 902 une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours ouvrables suivant la décision du comité exécutif.

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1921 en date du 26 mars 2019
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que M. Lyes Zidouni, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 20 % (7 heures/semaine) depuis le 11 janvier 2019 à l'école Fernand-Seguin;

CONSIDÉRANT que Mme Vanessa Trow, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 42,8571 % (15 heures/semaine) depuis le 17 décembre 2018 à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret;

CONSIDÉRANT que Mme Ingrid Sautron, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 10 décembre 2018 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Kensley Forestal, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 14 janvier 2019 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Guimond, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 17,1429 % (6 heures/semaine) depuis le 11 janvier 2019 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que M. Nébinydé-André Ouadba, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 8 janvier 2019 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Vanessa Wall technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 7 janvier 2019 à l'école Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT que Mme Joanie Racicot, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 60 % (21 heures/semaine) depuis le 14 janvier 2019 au centre Champagnat;

CONSIDÉRANT que Mme Karima Selmane, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 8 janvier 2019 à l'école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que les écoles de l'Étincelle, Arc-en-ciel et Saint-Pierre-Apôtre ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes, les dépenses engendrées par la création de ces postes seront assumées par différentes réserves ou devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières ou de la part de la direction d'unité;

CONSIDÉRANT que les autres écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1 et au fonds 6 pour financer les nouveaux postes créés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Fernand-Seguin et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-101-6-23146-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-051-6-23140-167;
- 3° de CRÉER trois postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 17,1429 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Arc-en-ciel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-097-1-23140-167;
- 6° de CRÉER poste saisonnier à temps partiel, à 60 %, de technicien en éducation spécialisée au centre Champagnat et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-328-1-23140-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Apôtre et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-209-1-23400-167;

8° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

9. Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – avis de qualification 24-499P – deuxième qualification

Document déposé : Rapport A-31-3661 en date du 8 mars 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification a été publié afin de créer une liste de firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité pour assister la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet avis de qualification, une liste de firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité a été créée et que 17 firmes y ont été inscrites le 17 avril 2018;

CONSIDÉRANT que la durée maximale de validité de cet avis de qualification ne peut excéder trois ans;

CONSIDÉRANT que, comme prévu à la réglementation en vigueur dans le cadre d'une qualification de prestataires de services, la liste des firmes retenues devra être rouverte chaque année;

CONSIDÉRANT que trois propositions ont été reçues et qu'elles ont été jugées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* pour évaluer les trois soumissions conformes au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'avis de qualification;

CONSIDÉRANT que trois firmes additionnelles ont obtenu une note acceptable pour se qualifier à la liste de prestataires de services;

CONSIDÉRANT que l'estimation en honoraires du présent avis de qualification s'élève à 7 500 000 \$ plus taxes annuellement, à répartir entre toutes les firmes qualifiées;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront payées à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AJOUTER le nom des trois firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité ci-dessous mentionnées à la liste de firmes d'ingénieurs en mécanique et électricité pour assister la Commission scolaire de Montréal dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de ses bâtiments et ce, du 17 avril 2019 jusqu'au 16 avril 2021 :
 - *AXOR EXPERTS-CONSEILS inc.*,
 - *COHÉSION TOTALE inc.*,
 - *FNX-INNOV inc.* ;
- 2° d'ATTRIBUER des contrats d'une valeur de 7 500 000 \$ plus taxes annuellement en honoraires à répartir entre toutes les firmes qualifiées.

10. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénieurs mécanique et électricité pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Le Plateau, Marie-Favery et Centre Sainte-Croix

Document déposé : Rapport A-31-3670 en date du 18 mars 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Le Plateau, Marie-Favery et pour le Centre Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu dix soumissions, et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dix soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que huit des dix soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020 qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 267 623 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.*, pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Le Plateau, Marie-Favery et pour le Centre Sainte-Croix. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – école Bedford – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2611P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3679 en date du 25 mars 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour réfection partielle de la toiture à l'école Bedford;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 071 300 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour réfection partielle de la toiture à l'école Bedford;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise, annexe – rénovation complète de l'enveloppe – phase I – appel d'offres 25-2609P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3680 en date du 22 mars 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection complète de l'enveloppe extérieure – phase 1 à l'école Saint-Ambroise, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 488 355,62 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction M.B. (2014) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection complète de l'enveloppe extérieure – phase 1 à l'école Saint-Ambroise, annexe;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – rénovation des blocs sanitaires et rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2612P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3681 en date du 25 mars 2019
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation des blocs sanitaires et du plafond du gymnase à l'école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 090 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires et la rénovation plafond du gymnase à l'école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – réfection de la toiture et maçonnerie des parapets – appel d'offres 25-2614P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3683 en date du 29 mars 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture et la maçonnerie des parapets à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 525 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Couvertures St-Léonard inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture et la maçonnerie des parapets à l'école Irénée-Lussier;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Jean-Baptiste-Meilleur – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2616P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3686 en date du 20 mars 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Jean-Baptiste-Meilleur;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 277 621,81 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CONSTRUCTION ARTI INC.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Jean-Baptiste-Meilleur;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Marie-Anne – réfection de l'entrée principale et de la marquise – appel d'offres 25-2618P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3689 en date du 25 mars 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'entrée principale et de la marquise à l'école Marie-Anne;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 282 629 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'entrée principale et de la marquise à l'école Marie-Anne;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande des agendas scolaires – appel d'offres 27-594P – demande d'autorisation

Document déposé : Rapport A-31-3693-A en date du 27 mars 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'offrir à ses établissements scolaires une liste de fournisseurs pour la fourniture sur demande des agendas scolaires standards, personnalisés et des albums des finissants;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) qui vise notamment à promouvoir la transparence dans les processus contractuels ainsi qu'un traitement intègre et équitable des concurrents;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sera publié spécifiant les besoins de l'ensemble des établissements de la CSDM afin de permettre aux écoles d'avoir une liste de fournisseurs auprès desquels elles peuvent s'approvisionner et avoir un prix unique pour chaque lot pour toute la période du contrat;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres sera préparé par lot : agendas standards, agendas personnalisés et albums des finissants;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la publication d'un appel d'offres utilisant la règle 18 du "*Règlement sur certains contrats d'approvisionnements des organismes publics*" pour la fourniture sur demande des agendas scolaires pour les établissements de la Commission scolaire de Montréal.

18. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – réfection des escaliers extérieurs (phase 3) – appel d'offres 25-2623P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3699 en date du 27 mars 2019
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des escaliers extérieurs (phase 3) – école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 897 777 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CONSTRUCTION EMCON inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des escaliers extérieurs (phase 3) – école Eulalie-Durocher;

2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – imperméabilisation des fondations et réhabilitation des conduites – appel d'offres 25-2627P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3707 en date du 29 mars 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'imperméabilisation des fondations et la réhabilitation des conduites à l'école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 368 732 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Consultants NCP inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour imperméabilisation des fondations et réhabilitation des conduites à l'école Édouard-Montpetit;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de peinture spécialisée et de matériaux dérivés – appel d'offres 27-577P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3711 en date du 26 mars 2019
de Mmes Mélanie Bouchard et Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié visant à retenir un fournisseur pour assurer, sur demande, la fourniture de produits de peinture spécialisée et de matériaux dérivés;

CONSIDÉRANT que l'entente d'une durée de cinq ans à compter de la date d'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'une seule est déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement de l'EMEMM;

CONSIDÉRANT que *Cmax Chomedey, division de UAP inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 562 262,04 \$ plus taxes à *Cmax Chomedey, division de UAP inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande de produits de peinture spécialisée et de matériaux dérivés. Ce contrat d'une durée de cinq ans.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bois massif et autres matériaux d’ébénisterie (panneaux) – appel d’offres 27-553P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3713 en date du 21 mars 2019
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué à *Langevin & Forest* pour la fourniture sur demande de bois massif et autres matériaux d’ébénisterie;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année du contrat arrive à échéance le 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de produits (École des métiers du meuble de Montréal) a été consulté et recommande l’exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Langevin & Forest* a été consultée et accepte de renouveler l’entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat à commandes d’une valeur annuelle globale de 105 663,23 \$ plus taxes à *Langevin & Forest Ltée* pour la fourniture sur demande de bois massif (lot 1 et lot 2), pour une première année de renouvellement, du 14 mai 2019 au 13 mai 2020.

22. Service des ressources financières – services de disposition des biens excédentaires – demande d’autorisation de signer une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Document déposé : Rapport A-31-3736 en date du 27 mars 2019
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les engagements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en matière de gestion écoresponsable clairement établis par sa Politique environnementale;

CONSIDÉRANT que le déménagement du centre administratif de la CSDM entraînera un très gros volume de mobilier usagé à disposer;

CONSIDÉRANT que l'article 127 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* autorise le Bureau des approvisionnements à donner ou vendre un bien meuble de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la qualité des services du *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* a obtenu des résultats de satisfaction générale satisfaisants;

CONSIDÉRANT que les modalités constituant l'entente de services sont présentées en annexe à ce rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de SIGNER une entente avec le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* pour retenir leurs services. Cette entente entrera en vigueur au moment de la signature par la CSDM et le CSPQ. Elle se renouvellera automatiquement chaque année aux mêmes conditions. Lorsque des modifications tarifaires sont nécessaires, le responsable de l'application de l'entente du CSPQ avisera par écrit son vis-à-vis de la CSDM des nouvelles modalités financières applicables pour l'année suivante. Cet avis sera transmis au responsable de l'application de l'entente de la CSDM, le 1^{er} avril de chaque année.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose l'ajout d'un considérant qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT que les biens en surplus seront d'abord offerts aux établissements scolaires et aux unités administratives de la CSDM; »

La proposition d'ajout est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale amendée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT les engagements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en matière de gestion écoresponsable clairement établis par sa Politique environnementale;

CONSIDÉRANT que le déménagement du centre administratif de la CSDM entraînera un très gros volume de mobilier usagé à disposer;

CONSIDÉRANT que l'article 127 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* autorise le Bureau des approvisionnements à donner ou vendre un bien meuble de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la qualité des services du *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* a obtenu des résultats de satisfaction générale satisfaisants;

CONSIDÉRANT que les modalités constituant l'entente de services sont présentées en annexe à ce rapport;

CONSIDÉRANT que les biens en surplus seront d'abord offerts aux établissements scolaires et aux unités administratives de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de SIGNER une entente avec *le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* pour retenir leurs services. Cette entente entrera en vigueur au moment de la signature par la CSDM et le CSPQ. Elle se renouvellera automatiquement chaque année aux mêmes conditions. Lorsque des modifications tarifaires sont nécessaires, le responsable de l'application de l'entente du CSPQ avisera par écrit son vis-à-vis de la CSDM des nouvelles modalités financières applicables pour l'année suivante. Cet avis sera transmis au responsable de l'application de l'entente de la CSDM, le 1^{er} avril de chaque année.

23. Service des ressources financières – services spécialisés à taux horaires pour entrepreneurs en électricité – appel d'offres 15-283P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3737 en date du 21 mars 2019
de Mmes Mélanie Bouchard et Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un ou de plusieurs entrepreneurs pour effectuer des travaux en électricité à taux horaire pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 400 000 \$ pour l'ensemble de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la dépense sera normalement assumée par le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT que huit soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT le processus prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous et selon le prix de leur soumission respective :

- 1- *SMD Électrique inc.;*
- 2- *Poulin Électrique inc.;*
- 3- *Mofax Électrique ltée;*
- 4- *Laurin, Laurin (1991) inc.;*
- 5- *Lavytech Électrique inc.;*
- 6- *Gastier M.P. inc.;*
- 7- *Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée;*
- 8- *La Cie électrique Britton ltée.*

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 394 179,60 \$ plus taxes à *SMD Électrique inc., Poulin Électrique inc., Mofax Électrique ltée, Laurin, Laurin (1991) inc., Lavytech Électrique inc., Gastier M.P. inc., Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée* et *La Cie électrique Britton ltée* pour les travaux en électricité à taux horaire. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et sont assortis de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 394 179,60 \$ plus taxes.

24. Service des ressources financières – conclusion d'un contrat de services juridiques pour la préparation d'un contrat d'usufruit en faveur de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – contrat de gré à gré 24-564D – demande d'autorisation

Document déposé : Rapport A-31-3740 en date du 21 mars 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le souhait de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de délocaliser entièrement ses fonctions administratives, afin de permettre le maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour les employés du centre administratif vers les nouveaux espaces locatifs situés au 5100, rue Sherbrooke Est;

CONSIDÉRANT le caractère particulier d'une convention d'usufruit;

CONSIDÉRANT le choix de la CSDM de faire appel à une firme de services juridiques pour l'accompagner dans la rédaction et la négociation d'une telle convention;

CONSIDÉRANT que l'article 35 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* stipule qu'un organisme public peut conclure un contrat de gré à gré lorsqu'il s'agit de services juridiques;

CONSIDÉRANT l'article 110 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1 mise à jour de décembre 2018) qui désigne le comité exécutif comme délégataire à cet effet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la conclusion d'un contrat de gré à gré pour les services juridiques décrits au rapport joint avec le cabinet *Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.* pour un montant estimé à 132 914,99 \$ plus taxes.

25. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien de tours d'eau – appel d'offres 15-258P – première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3742 en date du 22 mars 2019
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 2 mai 2018 à *Solesco inc.* pour une période d'une année (2019-2020);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Solesco inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en conformité aux prix ajustés présentés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 35 735,57 \$ plus taxes à *Solesco inc.* pour fournir sur demande des produits chimiques pour l'entretien de tours d'eau, pour une année additionnelle de renouvellement, du 2 mai 2019 au 1^{er} mai 2020.

26. Service des ressources matérielles – centre administratif et Annexe – location et installation d’unités de ventilation, chauffage et climatisation (mai 2019 au 30 avril 2020) – attribution de contrats de gré à gré (motif 4 de l’article 13 de la LCOP)

Document déposé : Rapport A-33-1348 en date du 2 avril 2019
de M. Jonathan Pigeon-Aumont concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le nouvel échéancier de délocalisation du centre administratif et de l’Annexe, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit au cours des prochains mois s’assurer de fournir des systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation aux occupants (plus de 800 employés);

CONSIDÉRANT que les interventions requises consisteront principalement à maintenir les installations électriques et les équipements de ventilation et de chauffage déjà installés et à louer les unités mobiles de climatisation étant donné que le déménagement du personnel du centre administratif et de l’Annexe débutera de manière progressive à l’automne 2019 et se poursuivra jusqu’à l’été 2020;

CONSIDÉRANT que pour assurer la réalisation de ces opérations, il est recommandé pour les deux bâtiments (centre administratif et Annexe) d’attribuer des contrats de gré à gré (motif 4 de l’article 13 de la LCOP) à l’entreprise spécialisée *Produit Énergétique GAL inc. (GAL)* (durée : mai 2019 au 30 avril 2020), car conformément à cet article, le lancement d’un appel d’offres public (AOP) ne servirait pas l’intérêt public dans les circonstances du présent dossier, étant donné la nature du projet et le contexte dans lequel il doit être réalisé, soit dans le cadre d’une gestion des risques liés à l’obligation de diligence raisonnable/santé des occupants, ainsi que dans le cadre de préoccupations environnementales et de développement durable, de gestion des opérations et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT que l’attribution de tels contrats conclus de gré à gré relève de la juridiction du comité exécutif conformément au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront absorbées par le budget de fonctionnement, mais que, dans le cas présent, elles n’auront pas d’incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER deux contrats de gré à gré à l’entreprise *Produits Énergétiques GAL inc.* (durée : mai 2019 au 30 avril 2020), soit un premier contrat de 265 088,06 \$ plus taxes, pour le Centre administratif et un deuxième contrat de 397 280,30 \$ plus taxes, pour l’Annexe, afin d’assurer le maintien en fonction de la distribution électrique et des équipements de ventilation, de chauffage et de climatisation déjà installés, ainsi que pour la location d’unités mobiles de climatisation, l’entretien, les appels de services et le démantèlement de la distribution électrique à la fin de la période de location.

27. Service des ressources matérielles – école Robert-Gravel – honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet de remplacement des boîtes de ventilation

Document déposé : Rapport A-33-1351 en date du 27 mars 2019
de Mme Roxana Magdalena Marin concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *CHARLAND, DUBÉ, ROBILLARD EXPERT-CONSEILS inc.* pour le remplacement des boîtes de mélange à l'école Robert-Gravel, située au 38, avenue Fairmount Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du Comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *CHARLAND, DUBÉ, ROBILLARD EXPERT-CONSEILS inc.* la somme incluse dans le présent rapport associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement des boîtes de mélange à l'école Robert-Gravel.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3185 en date du 25 mars 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3186 en date du 20 mars 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3187 en date du 22 mars 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger Heng pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger Heng pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3188 en date du 26 mars 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3189 en date du 26 mars 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Léo Lavoie pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Léo Lavoie pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3190 en date du 27 mars 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3191 en date du 27 mars 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger Heng pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger Heng pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

36. Information :

- a) A-33-1331 Service des ressources matérielles – informations générales relatives aux différents types de revêtements de sol disponibles pour les cours d'école
- b) A-33-1346 Service des ressources matérielles – école Garneau et Centre Lartigue – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la cour et la réhabilitation des sols
- c) INF-806 Résolution du Conseil d'établissement de l'école Laurier au sujet de l'ajout d'une classe de 3^e cycle

37. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 17 h 05.

Secrétariat général – 8 mai 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 avril 2019.